

CERTIFICATION DE L'ÉCHOGRAPHIE INTERVENTIONNELLE EN MPR

- La SOFMER et le COFEMER organisent en 2026-2027 une formation certifiante à l'échographie interventionnelle pour les médecins de MPR et les Docteurs Juniors du DES de MPR comportant deux parties :
 - **Formation initiale :** du 29 juin au 3 juillet 2026 - Lyon (Hôtel Fourvière)
 - **Pratique encadrée par un tutorat :** au moins 80 heures durant l'année 2026-2027, validée par un contrôle continu et un examen final.
- Cette certification est ouverte pour la session 2026-2027, aux médecins MPR, membres de la SOFMER à jour de leur cotisation pour l'année en cours, aux médecins MPR étrangers membre de la SOFMER ou de leur Société Nationale Savante à jour leur cotisation pour l'année en cours, aux Docteurs Juniors du DES de MPR membres de l'AJMER et de la SOFMER à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

Les candidats devront identifier dans leur région d'exercice un ou des tuteurs de formation.*

- Le candidat devra joindre à son bulletin de demande d'inscription : son CV, une lettre d'engagement d'encadrement du tuteur pendant les 80 heures (minimum) de pratique échographique durant 2026 et 2027, et l'attestation cotisation SOFMER 2026 (+ attestation cotisation AJMER 2026 pour les Docteurs Juniors)

Modalités d'inscription

- **35 Médecins déjà qualifiés en MPR et Docteurs Juniors du DES de MPR** pourront participer à cette session.
- Les frais d'inscription sont de **1000€** (Médecin MPR diplômé inscription individuelle ou institutionnelle) ou de **200€** (Docteur Junior DES de MPR)
+ 120€ de frais de gestion sont à ajouter au montant des frais d'inscription.
- Le bulletin de demande d'inscription est disponible sur le site internet de la SOFMER et doit être adressé entre le **22 décembre 2025 et le 27 février 2026** à l'adresse mail : secretariatsofmer@gmail.com
- Votre inscription sera confirmée par la SOFMER en **avril 2026**

Avec la participation de :



CERTIFICATION DE L'ÉCHOGRAPHIE INTERVENTIONNELLE EN MPR

Tuteurs de formation : Médecins experts en échographie (qui peuvent être Médecins MPR, de Médecine du Sport*, Rhumatologues ou Radiologues).
Votre tuteur doit pouvoir vous accompagner tout au long des 80 heures (minimum) avec une pratique échographique régulière, et vous permettant de travailler l'ensemble des coupes anatomiques.
Un accès direct à un appareil d'échographie est également primordial pour optimiser votre formation.

*Titulaires de la Certification échographie ou d'un autre diplôme de type DU ou DIU d'échographie

Avec la participation de :

